



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 27/2018  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 20 Votants : 28 Procurations : 08

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 05 AVR. 2019

Affiché le :

L'An deux mille dix-huit, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 27 Mars 2018.

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, BEUILLE, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, JOUSSEAU, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, FERTE S., GARBIN, JOUET, ZAMBONI.

**PROCURATIONS**

M. MARQUIER	à	Mme SCHINTONE
M. BENHADJ	à	M. CANEZIN
Mme LLOUBERES	à	Mme GONZALEZ
Mme LE GUIRIEC	à	Mme MAUREL
Mme LIAN	à	M. BERNES
M. FERTE J.	à	Mme FERTE S.
M. MARTIN	à	Mme GARBIN
Mme SEIB-TAUPIN	à	Mme JOUET

**ABSENT EXCUSÉ** : M. DELON.

**SECRETAIRE** : M. BERNES a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : FINANCES - Budget Primitif 2018 - Adoption des taux de fiscalité directe au titre de l'année 2018**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, compte tenu des besoins de financement de la Commune, il convient de déterminer les taux de TH, FB et FNB communaux pour 2018.

L'état fiscal 1259 de l'année 2018 n'est pas reçu à ce jour.

- Vu le débat d'orientations budgétaires du 22 mars 2018 ;
- Compte tenu des sommes nécessaires à l'équilibre du budget ;

Madame le Maire propose de modifier les taux d'imposition de 2018 pour les trois taxes, ainsi que suit :

- Taxe d'Habitation : .....13.33 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : .....20.10 %
- Taxe sur le Foncier non Bâti : .....100.38 %

- Vu l'avis de la commission des finances du 29 mars 2018.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 22

Voix Contre : 6 (Mmes FERTE S., SEIB-TAUPIN, JOUET, GARBIN et MM. FERTE J., MARTIN)

Abstention : 0

- D'approuver les taux d'imposition de 2018 comme indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 04 avril 2018

Le Maire,

Lysiane MAUREL

